

MATÉRIAUX COMPLÉMENTAIRES POUR L'ENTRAÎNEMENT  
DES COMPÉTENCES ÉVALUÉES

CRITIQUE III

# CESS

## HISTOIRE

GUIDE DE CORRECTION



NOM :

Prénom :

Classe :

**1. PERTINENCE DES DOCUMENTS 1, 2 ET 3**

|   |                                |
|---|--------------------------------|
| <p>L'élève identifie comme non pertinent le document 1</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>En mentionnant que le critère « temps » n'est pas respecté</li> <li>En le développant par des informations précises puisées dans le document.</li> </ul>                            | <p>0 – 2<br/>0 – 6</p>         |
| <p>L'élève identifie comme pertinent le document 2</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>En mentionnant les 3 critères rencontrés</li> <li>En les confirmant par des informations précises puisées dans le document, en lien avec la question de recherche.</li> </ul>           | <p>0 – 2<br/>0 – 2 – 4 – 6</p> |
| <p>L'élève identifie comme non pertinent le document 3</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>En mentionnant que le critère « thème » n'est pas respecté</li> <li>En le développant par des informations précises puisées dans le document.</li> </ul>                            | <p>0 – 2<br/>0 – 6</p>         |
| <p>Ou</p> <p>L'élève identifie comme pertinent le document 3</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>En mentionnant les 3 critères rencontrés</li> <li>En les confirmant par des informations précises puisées dans le document, en lien avec la question de recherche.</li> </ul> | <p>0 – 2<br/>0 – 2 – 4 – 6</p> |
| <b>PERTINENCE</b>   | <b>SOUS-TOTAL</b> / 24         |

**2 - FIABILITÉ DES DOCUMENTS 4 À 8**

| <b>Document 4 : Yves DENÉCHÈRE, « Le genre du personnel communautaire européen »</b>  |  |
|---|--|
| <p>Raison(s) de s'y fier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'auteur est compétent : il est professeur d'histoire contemporaine à l'Université d'Angers et spécialiste du sujet.</li> <li>L'auteur est précis : il énonce des dates telles que 1961, 1979... / il énonce des pourcentages : 14 %, 23,5 %...</li> <li>L'auteur est neutre : son intention est d'informer sur le processus d'intégration des femmes dans la politique européenne dans les années 1970 et suivantes.</li> <li>L'auteur convoque des témoins : il cite leurs propos, comme ceux de Fausta Deshormes et ceux tenus par Simone Veil.</li> <li>L'auteur cite ses sources : il donne la référence de l'arrêt de la Cour de justice (« arrêt Deshormes 17/18 »).</li> <li>...</li> </ul> <p>Raison(s) de s'en méfier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>...</li> </ul> | <p>Raisons :<br/>0 – 1 (x ...)</p> <p>Justifications :<br/>0 – 1 – 4 (x ...)</p> |
| <b>Document 5 : Directive 76/207/CEE du Conseil</b>   |  |
| <p>Raison(s) de s'y fier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le document a un caractère officiel : c'est une directive européenne adoptée par le Conseil des Communautés européennes.</li> <li>L'auteur de la directive est le Conseil des Communautés européennes : cet acte législatif résulte d'un débat collectif et démocratique.</li> <li>La directive est précise : les références des documents sur lesquelles elle s'appuie figurent en bas de page.</li> <li>Le document a été validé : il porte la signature du président du Conseil des Communautés européennes, Gaston Thorn.</li> <li>Le document confirme des savoirs vus en classe : cet acte législatif reflète les mutations sociales de l'époque, vers plus d'égalité hommes-femmes.</li> <li>...</li> </ul>  | <p>Raisons :<br/>0 – 1 (x ...)</p> <p>Justifications :<br/>0 – 1 – 4 (x ...)</p> |

|  |  |
|--|--|
| <p>Raison(s) de s'en méfier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La directive est signée par Gaston Thorn qui n'est pas neutre : membre du Parti démocratique du Grand-Duché de Luxembourg, il a pu exercer, en tant que Président du Conseil, une influence dans les débats qui ont abouti à l'adoption de cette directive.</li> <li>• ...</li> </ul>   |  |
| <b>Document 6 : Éliane VOGEL-POLSKY, Les conditions de travail des femmes salariées...</b>   |  |
| <p>Raison(s) de s'y fier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'autrice est compétente : Éliane Vogel-Polsky est docteure en droit et professeure à l'Université libre de Bruxelles, spécialiste de la place des femmes dans le monde du travail.</li> <li>• L'autrice est reconnue : elle est internationalement réputée en matière de droit social et de droit des femmes.</li> <li>• L'autrice est bien informée : elle a dirigé l'enquête sur les conditions des femmes commandée par la Commission européenne, pour la Belgique.</li> <li>• L'étude a un caractère officiel : elle est commandée et publiée par la Commission des Communautés européennes.</li> <li>• L'étude est rigoureuse : elle a été administrée à un échantillon représentatif de l'ensemble de la population féminine salariée travaillant en Belgique et s'appuie sur des données chiffrées en pourcentages à deux décimales près.</li> <li>• L'enquête confirme des savoirs vus en classe : au tournant des années 1960-1970, au sein de la famille, ce sont généralement les femmes qui s'occupent des enfants.</li> <li>• ...</li> </ul> <p>Raison(s) de s'en méfier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'étude n'est pas neutre : elle a pour but d'orienter une politique visant une meilleure intégration des femmes dans la vie économique.</li> <li>• L'autrice est engagée : elle milite pour le droit des femmes à un salaire égal à celui des hommes dans le milieu du travail, notamment en initiant des procédures judiciaires.</li> <li>• ...</li> </ul>  | <p>Raisons :<br/>0 – 1 (x ...)</p> <p>Justifications :<br/>0 – 1 – 4 (x ...)</p> |
| <b>Document 7 : Interview de Jean DUBOIS</b>   |  |
| <p>Raison(s) de s'y fier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'auteur est informé : il est issu d'une famille de hauts fonctionnaires européens et a exercé des responsabilités importantes à la Commission.</li> <li>• L'auteur est un témoin direct : il a effectué une longue carrière à la Commission et a côtoyé des hommes et des femmes dans différentes fonctions.</li> <li>• L'auteur s'exprime avec prudence : il informe l'intervieweur quand il n'est pas certain des informations rapportées.</li> <li>• L'auteur confirme des savoirs vus en classe/ il cite des faits exacts : il évoque 1973 comme l'année de l'adhésion de l'Irlande et du Royaume-Uni.</li> <li>• L'auteur fait preuve de précision : il énonce des dates telles que 1970 et 1973.</li> <li>• ...</li> </ul> <p>Raison(s) de s'en méfier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'auteur est marqué par son époque : il est né en 1929 et il témoigne d'une vision de l'égalité hommes-femmes propre à sa génération.</li> <li>• L'auteur défend les institutions européennes : étant donné qu'il y a travaillé une grande part de sa vie, l'auteur peut être tenté de faire preuve de loyauté envers les institutions européennes et la Commission en particulier.</li> <li>• L'auteur fait preuve d'imprécision : il se base sur ses impressions et sur des souvenirs qui émergent au fil de l'interview / il avance des éléments sans les développer. À la question de savoir si un effort était fait pour l'intégration des femmes dans les institutions européennes, il répond juste : « oui, incontestablement », sans étayer ses dires.</li> <li>• L'auteur se contredit : il affirme qu'il n'y avait aucune discrimination à l'égard des femmes et, peu après, relève qu'elles étaient sous-représentées dans les hauts postes.</li> <li>• Le témoignage comporte une inexactitude : sur la question de la contribution de l'Europe à l'égalité de genre, l'interviewé déclare « ce n'était pas une tâche imposée par les traités » ; or, l'article 119 du premier traité de Rome affirme le principe de l'égalité de rémunération entre les travailleurs des deux sexes.</li> <li>• ...</li> </ul> | <p>Raisons :<br/>0 – 1 (x ...)</p> <p>Justifications :<br/>0 – 1 – 4 (x ...)</p> |
| <b>Document 8 : Roman CIESLEWICZ, La femme est l'avenir de l'Europe</b>  |  |
| <p>Raison(s) de s'y fier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'auteur est compétent : Roman Cieslewicz est graphiste et affichiste expérimenté. À ce titre, il maîtrise les codes de la communication graphique.</li> </ul>   |  |

|   |  |                    |
|---|--|--------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Le professionnalisme de l'auteur est reconnu au niveau international : certains de ses photomontages et affiches sont célèbres et exposés dans plusieurs pays.</li> <li>L'auteur est bien informé : il s'intéresse quotidiennement à l'actualité française et consulte les journaux pour en faire des découpages.</li> <li>L'auteur confirme des savoirs vus au cours : les couleurs choisies renvoient à la contre-culture des années 1970.</li> <li>...</li> </ul> <p>Raison(s) de s'en méfier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le document est une affiche électorale : il incite les femmes à voter pour un parti politique.</li> <li>Le message du document n'est pas neutre : il met en évidence la valeur égalitaire défendue par le PS français.</li> <li>L'auteur est engagé : ses affiches ont pour but d'éveiller la critique des citoyens par rapport à la société.</li> <li>La composition de l'affiche délivre un message : elle présente en gros plan le profil du visage d'une femme moderne (de par ses lunettes et sa coiffure « high-tech ») et tournée vers l'avenir (le regard fixé au loin).</li> <li>L'auteur n'est pas neutre : il cherche à interpeler son public en recourant à certains procédés artistiques comme des couleurs vives, des contrastes, un cadrage proche sur le profil, le dynamisme des lignes...</li> <li>...</li> </ul>  | <p>Raisons :<br/>0 – 1 (x ...)</p> <p>Justifications :<br/>0 – 1 – 4 (x ...)</p> |                    |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les documents ont été analysés.</li> </ul>  | <p>0 – 2</p>   |                    |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>L'élève a mobilisé des arguments de nature variée.</li> </ul>  | <p>0 – 2 – 4</p>   |                    |
| <p><b>FIABILITÉ DE CHAQUE DOCUMENT CONSIDÉRÉ ISOLÉMENT</b></p>  | <p><b>SOUS-TOTAL</b></p>   | <p><b>/ 56</b></p> |
| <p><b>3 - FIABILITÉ DES DOCUMENTS 4 À 7 REPOSANT SUR DES RECOUPEMENTS AVEC UN OU PLUSIEURS DOCUMENTS</b></p>  |  |                    |
| <p><b>RAPPEL : UNE MÊME RAISON NE PEUT ÊTRE ÉNONCÉE DEUX FOIS À DEUX ENDROITS.</b></p>  |  |                    |
| <p><b>Recouvrements possibles du document 4 avec un ou plusieurs documents</b></p>  |  |                    |
| <p><b>Raison(s) de s'y fier :</b></p> <p>Recoupement avec les documents 5 et 6</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le document 4 affirme que l'Europe apporte des avancées significatives en faveur de l'égalité hommes-femmes pendant les années 1970. Le document 5 (la directive en faveur de l'égalité économique et sociale des femmes et des hommes) et le document 6 de 1972 (l'enquête sur le travail des femmes) attestent de cette volonté.</li> </ul> <p>Recouvrements avec le document 7</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ce document évoque l'entrée de Fausta Deshormes à la Commission européenne en 1961 et les difficultés statutaires qu'elle rencontre au sein de cette institution. Ce document peut être recoupé avec l'entretien de Jean Dubois qui évoque le fait qu'au début de sa carrière, la majorité des femmes étaient dactylos (document 7).</li> <li>Les documents 4 et 7 convergent ; ils mentionnent l'importance de Fausta Deshormes au sein des institutions européennes en faveur des femmes.</li> <li>Avec l'entrée du Royaume-Uni et de l'Irlande dans la Communauté européenne, la situation des femmes s'améliore au sein des institutions européennes (on retrouve cette information dans le document 7).</li> </ul> <p><b>Raison(s) de s'en méfier :</b></p> <p>Recouvrements avec le document 5</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le document 4 souligne que, dans les années 1970, les femmes étaient moins bien considérées au sein des institutions européennes alors que dans la même décennie une directive européenne (document 5) cherche à promouvoir l'égalité salariale.</li> <li>Bien que le document 5 (directive) promeut l'égalité entre les femmes et les hommes, le service Information Femmes est sous-financé (document 4).</li> </ul> <p>Recouvrements avec le document 7</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les documents 4 et 7 divergent sur la considération accordée aux femmes dans les institutions européennes : Yves Denéchère (document 4) mentionne la place progressive accordée aux femmes dans la politique européenne alors que le témoin Dubois (document 7) évoque le manque de considération accordé aux femmes.</li> <li>En 1961, il n'y a encore que très peu de femmes qui travaillent à la Commission européenne à des postes à responsabilité d'après Yves Denéchère. Ceci s'oppose au propos de Monsieur Dubois (document 7) qui affirme : « Il y a eu plusieurs femmes à des très hauts postes sans compter les commissaires ».</li> </ul> | <p>Raisons :<br/>0 – 1 (x ...)</p> <p>Justifications :<br/>0 – 1 – 4 (x ...)</p> |                    |

| <b>Recoupements possibles du document 5 avec un ou plusieurs documents</b>  |  |              |
|---|--|--------------|
| <p><b>Raison(s) de s'y fier :</b></p> <p>Recoupements avec les documents 4 et 6</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le document 5 (la directive) confirme ce que dit le chercheur (document 4) : l'Europe apporte des avancées en faveur de l'égalité hommes-femmes pendant les années 1970. L'enquête de 1972 (document 6) est une autre concrétisation de ce souci d'égalité.</li> </ul> <p>Recoupement avec le document 7</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>On peut constater avec le document 5 que les institutions européennes tentent de promouvoir l'égalité : l'interviewé M. Dubois le mentionne aussi dans ses souvenirs (document 7).</li> </ul> <p><b>Raison(s) de s'en méfier :</b></p> <p>Recoupement avec le document 4</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Alors que la directive de 1976 (document 5) promeut l'égalité entre les femmes et les hommes, le service Information Femmes confié à Fausta Deshormes La Valle est sous-financé (document 4).</li> </ul>   | <p>Raisons :<br/>0 – 1 (x ...)</p> <p>Justifications :<br/>0 – 1 – 4 (x ...)</p> |              |
| <b>Recoupements possibles du document 6 avec un ou plusieurs documents</b>  |  |              |
| <p><b>Raison(s) de s'y fier :</b></p> <p>Recoupements avec les documents 4 et 5</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Comme les documents 4 et 5, le document 6 montre l'intérêt des institutions européennes pour une plus grande égalité hommes-femmes.</li> <li>L'enquête de 1972 atteste déjà du fait que la Commission s'intéresse aux difficultés de conciliation vie privée-professionnelle rencontrées par les travailleuses, préoccupation qui apparaît dans la directive de 1976 (article 1<sup>er</sup>).</li> </ul> <p>Recoupements avec le document 7</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le document 7 évoque des initiatives qui sont prises par la Communauté Européenne pour faire avancer les droits des femmes. Cette enquête en est un exemple.</li> <li>Le document 7 dit que la Communauté Européenne ne peut agir que dans le cadre des traités, qu'en dehors de ceux-ci, les États restent souverains. Le document 6 précise que l'enquête aimerait permettre à la Belgique de mener une politique adaptée.</li> </ul> <p><b>Raison(s) de s'en méfier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>...</li> </ul>   | <p>Raisons :<br/>0 – 1 (x ...)</p> <p>Justifications :<br/>0 – 1 – 4 (x ...)</p> |              |
| <b>Recoupements possibles du document 7 avec un ou plusieurs documents</b>  |  |              |
| <p><b>Raison(s) de s'y fier :</b></p> <p>Recoupements avec le document 4</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Comme le document 4 (Denéchère), d'après le témoin Jean Dubois, les institutions européennes sont marquées par les évolutions sociales du XXe siècle. L'auteur du document 4 dit la même chose « Le processus de construction européenne entamé dans les années 1950 a accompagné les évolutions sociales du XXe siècle ».</li> <li>Avec l'entrée dans la Communauté européenne du Royaume-Uni et de l'Irlande, la situation des femmes s'améliore au sein des institutions européennes (on retrouve cette information dans le document 4 aussi).</li> </ul> <p>Recoupements avec les documents 5 et 6</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Jean Dubois affirme qu'il y a eu des initiatives européennes en faveur de l'égalité ; les documents 5 et 6 le prouvent.</li> </ul> <p><b>Raison(s) de s'en méfier :</b></p> <p>Recoupement avec le document 4</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>En 1961, d'après les statistiques du document 4, il n'y a encore que très peu de femmes qui travaillent à la Commission européenne à des postes à responsabilité. Cela contredit le document 7 : « il y a eu des femmes qui ont occupé des postes importants ».</li> <li>Les documents 4 et 7 divergent sur la considération accordée aux femmes dans les institutions européennes : M. Dubois (document 7) évoque le manque de considération accordé aux femmes alors que M. Denéchère (document 4) évoque la place progressive accordée aux femmes dans la politique européenne.</li> </ul> <p>Recoupements avec le document 6</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le souvenir qu'a Jean Dubois d'une relative égalité entre hommes et femmes à son époque est contredit par les résultats de l'enquête menée au début des années 1970 par Éliane Vogel-Polsky (document 6).</li> </ul> | <p>Raisons :<br/>0 – 1 (x ...)</p> <p>Justifications :<br/>0 – 1 – 4 (x ...)</p> |              |
| <b>FIABILITÉ DES DOCUMENTS 4 À 7 REPOSANT SUR DES RECOUPEMENTS</b>  | <b>Sous -TOTAL</b>   | <b>/ 20</b>  |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>  |  | <b>/ 100</b> |